



Cesla Amarelle
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de
la formation, de la jeunesse
et de la culture

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

SUD Education
Place Chauderon 5
1003 Lausanne

Lausanne, le 12 novembre 2019

Madame la Présidente,
Messieurs les Présidents,

Votre courrier du 22 octobre m'est bien parvenu. Le licenciement avec effet immédiat d'un enseignant du Gymnase Auguste Piccard a été abondamment commenté dans la presse car ce dernier a fait le choix de médiatiser son cas. Cela a conduit à des interprétations fort diverses, voire opposées. L'éditorial auquel vous faites référence est l'expression de l'opinion d'un journaliste et ce n'est évidemment pas le rôle du DFJC de réagir à cette opinion ni de valider l'interprétation que vous en faites.

Suite à la couverture médiatique de ce licenciement, j'ai tenu, en août, à rassurer les enseignant-e-s sur le respect que le DFJC accorde à leur liberté pédagogique et la confiance qu'il leur témoigne. Puis, dans ma réponse aux résolutions votées cet automne, j'ai rappelé l'attachement du DFJC à des procédures claires en cas de conflit entre un-e enseignant-e et ses élèves.

Dès le début, le département n'a pas souhaité commenter ce cas particulier pour, en priorité, respecter la sphère privée des personnes impliquées mais aussi pour protéger celles et ceux qui pourraient être impacté-e-s indirectement. Les derniers développements donnent raison à cette posture et je ne peux qu'espérer que les différents acteurs du dossier en tireront les mêmes conclusions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, l'expression de mes meilleures salutations

Cesla Amarelle

Copie : M. Lionel Eperon, directeur général de l'enseignement postobligatoire
Conférence des directeurs des gymnases vaudois